



ARRETE MUNICIPAL N° 51/2023

OBJET : *ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION AU 3EME ADJOINT*

Nous, Véronique DEPREUX, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU :

- *Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23,*
- *Le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jean-François DEROIDE en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire, en date du 14 décembre 2023,*

CONSIDERANT :

- *La nécessité pour la bonne administration de l'activité communale de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Jean-François DEROIDE, 3^{ème} Adjoint au Maire*

ARRETONS

ARRETONS

Article 1^{er} : *Délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-François DEROIDE, 3^{ème} Adjoint au Maire, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances dans les domaines et limites suivants :*

- *Communication (site internet, lettre d'information communale, téléphonie)*
- *Sécurité (plan communal de sauvegarde, risques majeurs, risques liés aux équipements, sécurité routière)*

Ces fonctions seront assurées en nos place et lieu et concurremment avec nous.

Article 2 : *La secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.*

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 14 décembre 2023

Véronique DEPREUX

Maire

